

**DÉCLARATION DE RETRAIT D'UNE SOCIÉTÉ  
EN COMMANDITE EXTRAPROVINCIALE**

**FORMULE 6**

*Loi sur les sociétés en commandite*  
Paragraphe 29(9)

1. Raison sociale	N° de la déclaration	
2. Date de dépôt de la déclaration de société en commandite	Réservé à l'usage du ministère	
	Date de dépôt	
3. Date de retrait		
4. Adresse postale		
5. Nom et signature d'au moins un commandité :		
A. Nom complet	B. Date	C. Signature

91-146

Les droits de publication dans la *Gazette royale* sont payables au ministre des Finances